



www.agrivalais.ch

Indispensables redevances

Outil clé du succès de l'agriculture valaisanne, la promotion en dépend fortement

ROLAND PUIPPE/CVA

A l'heure actuelle, rien ne se vend sans marketing. Il faut constamment investir pour être visible et se démarquer de la concurrence. L'agriculture valaisanne ne fait pas exception à la règle.

Jusqu'à ce jour, le financement de la promotion des vins, fruits et légumes, fromages du Valais est assuré par deux sources principales, les redevances agricoles et une contribution de l'Etat du Valais.

Mais, changement de paradigme, le canton diminue très fortement son soutien. Ce manque à gagner est durement ressenti par les branches qui ont beaucoup de difficulté à maintenir leurs activités promotionnelles. Le soutien est désormais versé à Valais Wallis Promotion. VWP va certes réaliser des actions de promotion, mais sa mission ne consiste pas à reprendre à son compte toutes les actions des trois filières agricoles.

La conclusion est aisée à tirer: les filières en sont réduites à envisager, à court ou à moyen terme, une augmentation des redevances.

Le processus n'est pas si simple. Tout d'abord, les producteurs et metteurs en marché doivent accepter une hausse de la redevance dans leur secteur.

Ensuite, en vertu de la loi sur l'agriculture, il revient au Conseil d'Etat de fixer le taux des redevances pour chaque filière.

Une nécessaire augmentation des moyens pour les vins

Le Valais est considéré à juste titre comme le leader de la vitiviniculture suisse et, paradoxalement, c'est le canton qui dispose des plus faibles moyens financiers. A la diminution de l'aide de l'Etat s'ajoute une baisse des montants des redevances. En cause, les faibles vendanges depuis trois ans et la diminution du nombre d'hectares.

Pour assurer la pérennité d'événements majeurs comme les Caves ouvertes et la Sélection des vins du Valais, dont les effets positifs sur les ventes sont largement démontrés, l'Interprofession de la vigne et

du vin (IVV) a un besoin impérieux d'augmenter son enveloppe budgétaire. Sans compter tous les projets en cours de développement, par exemple ceux liés à l'œnotourisme, qui souffrent déjà de retard par rapport à la concurrence intercantonale et étrangère.

Les fruits et légumes du Valais doivent se profiler

Les restructurations successives dont a bénéficié le secteur des fruits et légumes a permis de mettre en place une organisation faitière forte, représentative de toute la filière, aux structures efficaces et efficientes.

La part de l'Etat diminuant de manière draconienne, le budget marketing ne permettra plus, à l'horizon de deux ans, de couvrir les besoins. Or, pour l'Interprofession des fruits et légumes (IFELV), il est impératif de renforcer l'identité valaisanne par une image forte des fruits et légumes de qualité. Des actions promotionnelles en faveur de l'abricot, des jeunes consommateurs et de l'ensemble des fruits et légumes bénéficiant de la marque Valais sont nécessaires, sur le marché cantonal et national.

Ne pas laisser refroidir le Raclette du Valais AOP

Sans soutien de l'Etat, l'Interprofession du Raclette (IPR) pourrait à son tour ne plus être en mesure d'atteindre ses objectifs: publicité, foires et manifestations de relations publiques, sponsoring et dégustations dans les grands magasins. Il faut savoir que le Raclette du Valais AOP s'achète en Suisse à 70% dans la grande distribution: à l'heure où ses parts de marché progressent, il importe de ne pas relâcher les efforts.

Hausse prévisible

Fortes de ces considérations, les trois interprofessions valaisannes discutent d'augmenter le taux de leurs redevances respectives. L'IVV a franchi le pas et souhaite que le Conseil d'Etat fixe le taux 2016 à 2,5 centimes par m² et par kilo.

A qui vont-elles?

Producteurs, propriétaires vignes, fruits et légumes, fromages

Paiement de la facture reçue en mai, basée sur les kg/m² de l'année précédente.

Etat du Valais encaisse les factures

Verse

CVA

Verse la part revenant à chacun.

Ne garde aucune commission.

Ne pas confondre les redevances avec la cotisation volontaire à la CVA.

IVV Vins du Valais

Caves ouvertes, sélection des vins du Valais...



IFELV Fruits et légumes

Campagne abricot, vitrines du Valais, distributeurs de pommes...



IPR Raclette du Valais AOP

Dégustations en grandes surfaces, affichage...



Les redevances les plus faibles de Suisse

Les redevances liées à la vitiviniculture sont de 2 centimes par m² et de 2 centimes par kilo de raisin. Celles du canton de Vaud se montent à 5,5 centimes par m² et 3 centimes par kilo de raisin. Le budget disponible pour la promotion d'une bouteille de vin vaudois représente donc plus du double du montant valaisan. Les producteurs et les commerces de fruits et légumes s'acquittent d'une redevance de 2 centimes par m² et de 0,85 centime par kilo de fruits et légumes commercialisés. Comparativement,

le montant global des redevances perçues par les cantons de Vaud et de Thurgovie est, respectivement, de 22% et 15% supérieur à celui du Valais.

Les redevances perçues sur la production fromagère sont de 30 centimes par kilo. Ce montant est modeste en regard d'autres spécialités fromagères: 1 fr.45 par kilo de Tête de Moine AOP, 90 centimes par kilo de Gruyère AOP ou de Vacherin fribourgeois AOP, 60 centimes par kilo d'Emmentaler AOP.



L'ÉDITO

PIERRE-YVES FELLEY
DIRECTEUR DE LA CHAMBRE VALAISANNE D'AGRICULTURE

Hausse justifiée, parole d'expert

Les redevances agricoles sont une contribution promotionnelle obligatoire. Les interprofessions proposent pour leur secteur le montant de la contribution, la décision revenant au Conseil d'Etat. La loi cantonale impose de s'en acquitter. Cette loi attribue les redevances à la Chambre valaisanne d'agriculture. La CVA a passé une convention avec l'IVV, l'IFELV et l'IPR par laquelle elle leur redistribue les redevances avec pour tâche de promouvoir respectivement les vins, les fruits & légumes et les fromages du Valais.

Une étude réalisée sur mandat de la CVA par un expert indépendant, Alain Farine, directeur de l'Association suisse des AOP-IGP, a reconnu que l'IVV, l'IFELV et l'IPR travaillent de manière efficace et que les montants des redevances sont utilisés de manière judicieuse pour la promotion. L'expertise démontre que les interprofessions fonctionnent efficacement avec des frais généraux limités à 21 et 25% des dépenses dédiées à la promotion. L'expert souligne la cohérence de confier la promotion aux filières, car ce sont les seules qui peuvent prétendre vraiment connaître le marché et ses acteurs. Les résultats de cette expertise devraient convaincre les producteurs et transformateurs d'approuver les augmentations de redevances souhaitées par les responsables des interprofessions.

Suisse. Naturellement.

PROCHES DE VOUS. LES PAYSANS SUISSES.

Profiter de l'aide de la Confédération

Les occasions de collaboration au niveau national avec les branches faitières sont utilisées par les trois filières. Cette collaboration devrait même être renforcée puisqu'elle est cofinancée à 50% par l'Office fédéral de l'agriculture. Donc, plus une filière investit dans la promotion, plus elle peut profiter du cofinancement de la Confédération.

POUR PLUS D'INFOS:

Chambre valaisanne d'agriculture
Tél. 027 345 40 10 | www.agrivalais.ch